



VIDÉO

Découvrez la vidéo  
sur le site Internet  
du Conseil général  
[www.lozere.fr](http://www.lozere.fr)



# Le handicap, un volet du schéma départemental des solidarités

Le Conseil général a présenté en ce début d'année son nouveau schéma départemental des solidarités. Il y expose sa politique globale et transversale en termes d'aide à la personne pour les cinq années à venir. Son action en direction du handicap en est l'un des volets. Explications.

Jean-Paul Bonhomme, Président de la commission d'action sociale et de la solidarité du Conseil général nous le rappelle : « *les lois de décentralisation ont confié au Conseil général les compétences sociales en matière d'insertion, de logement, d'autonomie, de famille, de petite enfance et de handicap. Il existait jusqu'à présent un schéma par domaine de compétence alors que certaines problématiques sont transversales. L'accessibilité, par exemple, concerne les personnes handicapées mais aussi les mamans en poussette, le Conseil général a le souci de décloisonner les politiques.* » Le Conseil général s'est orienté vers une approche globale de tous les domaines qui touchent à la personne, au sein d'un schéma unique des solidarités 2013/2018. « *Face à certaines préoccupations identiques, la mutualisation des moyens et des compétences peut améliorer le service rendu aux personnes, aider à replacer l'utilisateur au cœur des dispositifs. Quand le Conseil général a présenté son projet, celui-ci a été salué au niveau national* », précise Valérie Kremski Frey, directrice du service solidarité. Elle ajoute qu'« *au-delà d'un caractère innovant, il induit de nouvelles façons de travailler au sein des services du Conseil général et avec nos partenaires.* »

## EN CHIFFRES

# 13,2

millions d'euros d'aides aux personnes handicapées dont :

- 3 millions d'euros versés au titre de la prestation de compensation du handicap
- 9 millions pour l'hébergement

# 1 231

places d'hébergement dans les établissements sous compétence du département

# 4 000

emplois dans le secteur médico-social (plus de la moitié concerne le handicap)

Le pôle bois du Clos du Nid permet l'insertion, par le travail, de 170 personnes en situation de handicap.



### UNE DÉMARCHE TRANSVERSALE ET PARTICIPATIVE

Cette approche transversale et globale est également une façon de se mettre en conformité avec les dispositifs régionaux. « Cela nous permettra d'être accompagné par l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur certains dispositifs », indique Valérie Kremiski Frey. C'est aussi une façon de se préparer à l'acte III de la décentralisation qui devrait renforcer le rôle du Conseil général en matière d'action sociale, notamment dans le secteur du handicap.

Comme l'explique Jean-Paul Bonhomme, « le schéma des solidarités 2013/2017 a été construit

**Plus de 250 personnes issues des associations, des institutions, ont participé aux différents groupes de travail.**

à partir d'un diagnostic de l'existant qui a couvert tous les domaines de l'action sociale. Il s'appuie également sur l'évaluation des acteurs de terrain, associés au travers d'une démarche participative. Plus de 250 personnes issues des associations, des institutions, ont participé aux différents groupes de travail. Cette façon de procéder rejoint un des objectifs du schéma qui a pour vocation de faire rencontrer les professionnels œuvrant dans des domaines différents. Il s'agit de trouver des points communs sur lesquels on peut travailler ensemble, quel que soit le public concerné. »

Des besoins exprimés par les groupes de travail aux souhaits des élus, vingt-quatre actions ont été définies. Certaines sont totalement innovantes et

Suite p. 12 ►►



POINT DE VUE

## La synergie, un enjeu pour exister



© J.F. Saltes

« L'association "Les résidences lozériennes d'Olt" comprend le domaine du Booz à La Canougue, un foyer d'accueil médicalisé, "L'enclos", à Marvejols, un Service d'Accompagnement Médico-Social (SAMSAH) et un service de soins infirmiers pour personnes handicapées », détaille Arnaud Rocaboy, le directeur de la structure. « Le Conseil général est partenaire financier du foyer d'accueil médicalisé et du SMSH. On se voit régulièrement pour faire le point sur les projets, les évolutions prévues. Nous participons à des groupes de travail, ces derniers temps, sur l'élaboration du schéma des solidarités. Un travail qui a permis la remontée des besoins du terrain. Le secteur du handicap bouge beaucoup. Il faut avoir une vision à long terme pour pouvoir faire évoluer les structures ou développer les compétences du personnel.

La transversalité est une approche qui me tient à cœur et auxquels le SAMSAH et le SSIAD participent. C'est un point capital pour la pérennité de notre action. Les associations du secteur médico-social se retrouvent également au sein d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale pour réfléchir, mener des actions communes. Collaborer, développer une offre complémentaire va nous aider à promouvoir nos équipements, à conforter la vocation régionale, voire nationale de la Lozère. »

## La parole aux Lozériens



© DR

**Sébastien Pommier,**  
**directeur du**  
**Clos du Nid**

« Nos établissements doivent répondre à des situations qui évoluent : vieillissement des personnes accueillies, psychiatrisations des besoins, aspirations des personnes handicapées et de leurs familles. Il faut apporter des réponses innovantes, des formes d'accueil plus souples. Le Conseil général est un partenaire fondamental au niveau financier mais aussi dans le développement de nos établissements. Le schéma départemental des solidarités a été construit dans un processus d'écoute des associations. La méthode a permis la réunion de personnes d'horizons différents, qui ne se voient jamais. La transversalité est une notion intéressante à condition de ne pas nier les particularités. »



© JF Salles

**Lucette Viala,**  
**présidente du**  
**Groupement**  
**d'Entraide**  
**Mutuel (GEM)**

« Le GEM est un lieu d'accueil et d'écoute ouvert aux personnes usagères de la psychiatrie. Luttant contre l'isolement et favorisant l'insertion, il propose différentes activités à ses quarante-cinq adhérents. Avec la structure principale sur Mende et une antenne à Marvejols, le but est d'arriver à couvrir tout le département. Une subvention importante du Conseil général, l'an dernier, a permis de stabiliser notre fonctionnement. Cela marque à la fois une reconnaissance du travail accompli, une prise en compte des besoins du GEM et des Lozériens. Nous travaillons ensemble à l'évolution de la structure intégrée dans le schéma départemental des solidarités. »

Suite de la p. 11 ▶▶▶

d'autres s'inscrivent dans la continuité du schéma précédent. « Depuis 2005, 153 places sont ainsi consacrées aux personnes âgées handicapées et nous réfléchissons à redéployer des moyens de soins au sein de ce dispositif pour renforcer la qualité du service. »



© JF Salles

◊ **Construction des caisses à vin**  
**dans l'unité dédiée au sein du Clos du nid.**

### UNE ACTION FORTE EN DIRECTION DU HANDICAP

Concernant la prise en charge en établissement, c'est le Conseil général qui fixe la tarification et paie une part des frais pour les bénéficiaires Lozériens. Ce rôle lui confère **une mission de contrôle mais aussi d'accompagnement**, de validation des projets des structures. Alors que le secteur du handicap représente un domaine économique essentiel en Lozère, le schéma des solidarités a pour vocation de conforter ce secteur, dans un contexte en pleine évolution, où de plus en plus de départements s'équipent pour permettre davantage de proximité. Autre atout de la Lozère, le département est classé intégralement en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR). L'ensemble des établissements sont donc exonérés d'une partie des charges sociales sur la masse salariale. Un avantage que le Conseil général a décidé de laisser profiter totalement aux structures afin qu'elles investissent dans des équipements de qualité. Combinés à des projets pédagogiques innovants, ouverts sur la cité, les établissements lozériens proposent un accueil performant. Ils ont tous les atouts nécessaires pour attirer un public

qui fera le choix de la Lozère. Au Conseil général de les aider à le faire savoir. Dans le cadre du schéma, cela se traduit par la création d'une plateforme d'informations sur les places disponibles en Lozère avec de l'information réactive, adaptée aux demandes de la personne.

« Le fait que nous connaissions bien tous les établissements est un formidable atout pour le bon fonctionnement de cette plate-forme », précise Magali Brougnounesque, responsable du service autonomie au Conseil général. « Au-delà de l'élaboration du schéma, nous menons un vrai travail de terrain en rencontrant régulièrement les structures au sein de commissions thématiques. Nous les aidons à se situer dans un contexte départemental et leur apportons une vision globale des politiques nationales. »

**Combinés à des projets pédagogiques innovants, les établissements lozériens proposent un accueil performant.**

### LA CRÉATION D'UNE MAISON DE L'AUTONOMIE

Afin de simplifier les démarches administratives, le Conseil général va également créer une **Maison de l'Autonomie**, une sorte de guichet unique de l'action sociale pour les personnes âgées et handicapées où chacun trouvera l'information nécessaire.

❖ Les maisons d'accueil spécialisées, comme ici le Mas de Booz, reçoivent des personnes adultes présentant des handicaps les privant de leur autonomie.



« Comme cela se pratique déjà dans le domaine social, les mêmes équipes travailleront à l'information des personnes, la constitution des dossiers, à l'évaluation de la situation des personnes et de leurs besoins. Elles seront composées de professionnels pluridisciplinaires ou issus des différents secteurs. Cela devrait permettre d'éviter les interruptions de prise en charge quand une personne âgée ou handicapée devient dépendante. Ce service départemental devrait également englober les missions du Comité Local d'Information et de Coordination (CLIC) en direction des personnes âgées. Après une phase de réflexion en 2013, la Maison de l'Autonomie devrait voir le jour en 2014 », précise Valérie Kremiski Frey. « La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) assure aujourd'hui l'accueil, l'information, l'évaluation et l'orientation de ce public. Alors que son statut et son fonctionnement seront bientôt revus par le législateur, elle sera largement associée à ce dispositif qu'elle pourrait intégrer à son tour. »

Le Conseil général a également le projet d'intégrer dans la Maison de l'Autonomie un dispositif MAIA (Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des maladies Alzheimer). Une structure innovante destinée à coordonner la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, qui viendra renforcer les moyens du CLIC et de la Maison de l'Autonomie. En matière de handicap, le Conseil général se mobilise. ■



## 3 QUESTIONS

Jean-Paul Bonhomme  
Président de la Commission d'Action Sociale  
et de la Solidarité

► **Couleurs Lozère :** Sur quoi repose le caractère innovant du schéma départemental des solidarités ?

Le Conseil général a fait le choix d'un schéma départemental unique pour tous les domaines qui concernent l'aide à la population. Le but n'est pas de faire des économies mais de mutualiser les moyens pour renforcer l'efficacité des dispositifs. Dans ce domaine du handicap, ce schéma va offrir une meilleure approche. La création d'une Maison de l'Autonomie, au service des personnes âgées et handicapées, constitue elle aussi une véritable innovation.

► **Couleurs Lozère :** Quels sont les enjeux du secteur du handicap en Lozère ?

Les enjeux sont considérables en termes d'emplois. Historiquement dédiée à l'accueil des personnes handicapées, la Lozère doit conserver cette spécificité qui s'appuie sur la qualité des savoir-faire, un accueil à visage humain dans un environnement adapté, davantage intégré à la vie locale qu'en milieu urbain. Par une volonté du Conseil général, les établissements offrent également un cadre de vie architectural de grande qualité.

► **Couleurs Lozère :** Comment le Conseil général accompagne-t-il les évolutions de ce secteur ?

L'action du Conseil général s'inscrit dans une relation de partenariat et de bonne entente. L'objectif est de défendre et de promouvoir le réseau médico-social du département, accompagner chacun dans ses projets. Depuis une dizaine d'années, il alerte les professionnels sur l'évolution des handicaps. La Lozère a une carte à jouer dans l'accompagnement des maladies chroniques, une orientation confirmée par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Le Conseil général peut aider à trouver des niches sur des besoins départementaux non couverts mais aussi au niveau régional et national.